

AFFAIRE No 24

MARCHE DE REGULARISATION A PASSER AVEC LA MAISON MOGALIA

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les pièces détachées nécessaires aux véhicules communaux étaient jusqu'à présent commandées à différents fournisseurs, en fonction des besoins ponctuels, et réglées sur présentation de simples factures. Cependant, l'ensemble des acquisitions effectuées auprès de la Maison MOGALIA, pendant l'année en cours, atteint le seuil au-delà duquel la conclusion d'un marché est nécessaire.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à passer avec ce fournisseur un marché de régularisation de 744 283,60 F pour les prestations du 1er janvier 1988 au 15 mai 1988.

Afin de prévenir d'autres dépassements de ce type, un appel d'offres destiné à couvrir les besoins annuels de la Commune vous est, par ailleurs, proposé au cours de cette même séance.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

Il s'agit d'une régularisation demandée par le Trésorier Principal de la Commune.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 24 JUIN 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

